



14800

40, Rue de l'église  
Téléphone : 02 31 87 95 10  
Email : mairie@tourgeville.fr

N° 017/2024

**ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION TEMPORAIRE  
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**

**Chemin de la Bruyère de Glatigny**

**Le Maire de la commune de TOURGÉVILLE,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212.2, L 2213.1 et L 2213.2,

**Vu** le code de la route,

**Vu** la demande de la SARL TELECOM SERVICES représentée par Monsieur GUERIN Arnaud en vue d'effectuer des travaux de création infrastructure télécom raccordement privé sur 3ml chemin de la Bruyère de Glatigny à TOURGEVILLE (14800),

**Considérant** que pour la sécurité des usagers de ces voies, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : du 8 avril au 17 mai 2024, la SARL TELECOM SERVICES sera autorisée à empiéter sur la chaussée, la circulation sera alternée par feux tricolores et le stationnement sera interdit au droit des travaux.

**Article 2** : Les panneaux de signalisation réglementaires seront apposés pour permettre l'application du présent arrêté par l'entreprise exécutant les travaux, engageant ainsi sa responsabilité.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4** : M. le Maire, le commissaire de Police de Deauville, le Garde-Champêtre sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Tourgeville, le 29/03/2024

Le Maire

Michel CHEVALLIER

